DISCOURS

PRONONCÉ AU CAMP DE GONESSE,

Par M. DUBROCS, aumônier des bataillons des ſoldats volontaires.

SOLDATS VOLONTAIRES,

Il y a huit jours que vous êtes ſous les drapeaux de la patrie, & il y a huit jours que vous marchez dans la carrière de l'honneur (1); ſi quelqu'un de vous en a enfreint les lois, miniſtre de la religion, je dois vous montrer combien la religion réprouve l'indiſcipline; citoyen dévoué comme vous à la choſe publique, je dois vous préſenter les maux qui peuvent réſulter de l'inſubordination aux lois militaires.

Il eſt une vérité éternelle, immuable, c'eſt que le Dieu que nous reconnoiſſons pour notre créateur, eſt en même temps l'ordonnateur de la ſociété; de-là ces grandes maximes : rendez à Céſar ce qui eſt à Céſar; rendez honneur & tribut à qui ſont dus l'honneur & le tribut; obéiſſez aux puiſſances légitimes; ſoyez ſoumis aux lois.

Vous que les principes de la religion touchent

---

(1) Le dimanche précédent, la bénédiction des drapeaux avoit eu lieu au camp de Grenelle.

encore au milieu même des agitations militaires, comment croyez-vous être dans les vues du ſuprême ordonnateur de l'ordre, ſi vous enfreignez les premiers devoirs de l'ordre ſocial, ſi la ſoumiſſion aux lois établies ne forme pas le principe de votre conduite?.... Ne marchons-nous pas tous à nos ennemis ſous les auſpices de ſa miſéricorde? Ne nous propoſons-nous pas tous d'invoquer ſon ſecours au moment où le ſalut de la patrie dépendra du développement de nos forces? Mais comment prétendrions-nous fixer la protection du Dieu des armées, ſi, dans une armée qui ſe deſtine à procurer à la France la paix & la tranquillité, nous reveillions tous les principes de la diſcorde, ſi nous violions toutes les lois de la diſcipline, ſi nous offrions à Dieu le ſpectacle d'hommes inſubordonnés, ſi, ſous les drapeaux même de l'honneur, nous nous déshonorions par les taches infamantes d'une inſubordination criminelle?...... Le Dieu qui nous gouverne eſt le Dieu de l'ordre, & il ne peut pas bénir les inſtrumens du déſordre; il eſt le Dieu des camps & des ſoldats armés pour la défenſe de la patrie, & il ne peut pas protéger les camps & les ſoldats ſouillés par la licence & l'indiſcipline...... il livre alors l'inſubordonné & le lâche à leurs déréglemens coupables; il ne les éclaire pas au milieu des ténèbres de leurs paſſions; il les laiſſe aller au gré de leur orgueil: de-là les fautes, de-là les taches, de-là les délits, de-là les diſſenſions, de-là les crimes, de-là tous les malheurs de l'anarchie, qui finiſſent par livrer une armée au pouvoir des ennemis acharnés à ſa perte.

Mais ici ſe préſentent pluſieurs objections reveillées par les répugnances de l'amour-propre, & mille fois peut-être répétées parmi vous : ne ſommes-nous pas volontaires, s'écrie-t-on, & des ſoldats volontaires peuvent ils ſe ſoumettre à toutes les rigueurs de la diſcipline militaire ? Oui, citoyens ſoldats, oui, vous le devez pour votre honneur & pour la ſûreté de la patrie : je dis même plus, puiſque vous êtes volontaires, vous devez donner, à ceux qui ne le ſont pas, l'exemple de la meilleure diſcipline poſſible...... car enfin ces ſoldats qui ſervent la patrie par d'autres engagemens que vous, ne ſe ſont peut-être, pour laplupart, rangés ſous les lois militaires, que parce qu'ils y ont été contraints ou par le beſoin de vivre, ou par des moyens de ruſe ou de violence...... Mais vous, qui vous êtes revêtus du caractère de ſoldat, librement, ſans inſtigation, par honneur, par patriotiſme, vous devez marcher les premiers dans la carrière de la diſcipline militaire ; ce qui ſeroit une infraction coupable ſans doute pour les premiers, devient une violation profonde & bien plus condamnable dans vous. L'inſubordination du ſoldat des troupes de ligne n'eſt quelquefois que foibleſſe, qu'un reſte de mauvaiſe habitude, qu'une ſuite d'une éducation vicieuſe ; mais, parmi vous, elle eſt déſordre intolérable, parce que vous êtes cenſés être bien plus éclairés, bien plus inſtruits, & bien plus patriotes que lui.

Oui, ſoldats, vous êtes volontaires, mais pour vouloir généreuſement la loi & la ſoumiſſion à la

discipline militaire; celui qui prétend être soldat volontaire pour suivre ses caprices, ne peut pas être le soldat avoué par le patriotisme & l'honneur : ces deux sentimens ne se soutiennent qu'au milieu des sacrifices de l'amour propre; & celui qui ne veut en faire aucun, est indigne de marcher sous les drapeaux des volontaires de la patrie.

Mais les droits de l'égalité entre les hommes, comment se soutiendront-ils, ajoute-t-on, entre le soldat qui obéit à la rigueur de la discipline militaire & l'officier qui la commande?

Camarades, permettez-moi cette explication instructive, nos droits sont sans doute égaux, parce qu'ils consistent dans la part égale que nous avons tous à la propriété, à la sûreté, à la liberté & à la vigilance des lois....... Mais nos fonctions sont inégales & doivent l'être, parce que, si chacun n'avoit pas les siennes bien distinctes, nous serions obligés de les remplir toutes à la fois, & d'être en même temps laboureur, juge, prêtre, ministre, roi, soldat; ce qui ne peut être.

Il n'y a de différence entre l'officier qui commande & le soldat qui obéit, que dans la diversité de leurs fonctions : tous les deux servent la patrie, mais l'un au premier rang & l'autre au second : tous deux ne peuvent être au premier : si le soldat désobéit, il est un rebelle ou un lâche; si l'officier quitte son poste, il est un lâche ou un traître; si tous deux font de belles actions, tous deux peuvent devenir célèbres.

Et comment pourriez-vous méconnoître cette iné-

galité de fonctions, vous sur-tout qui l'avez déterminée ? Avant de vous donner des chefs, n'avez-vous pas eu la liberté de les choisir ? Est-il juste, est-il raisonnable que la méfiance marche à la suite de votre choix ? N'est-ce pas vous déshonorer vous-même que de fouler ainsi à vos pieds votre propre ouvrage ?

Camarades, nos chefs ne peuvent & ne doivent jamais nous parler que le langage de la loi ; s'ils manquoient à cette condition, notre devoir seroit d'abord d'obéir & ensuite de faire des remontrances légales ; sans cela, tout homme devient perturbateur de l'ordre public, & à ce titre, il mérite non-seulement d'être arrêté, d'être puni, mais encore d'être exécré.

Après cette explication, qu'il me soit permis, chers camarades, de vous épancher mon cœur, & de vous parler le langage du sentiment : eh quoi ! voudrions-nous donc concourir avec les méchans à la ruine de notre patrie ? Que desirent-ils, sinon la désunion des bons citoyens, le relâchement de la discipline militaire parmi nous, les dissensions intestines, l'anarchie dans tous les ordres ? Placés comme le lion féroce dans leurs asyles ténébreux, ils attendent le moment favorable où ils pourront tomber sur nous avec avantage, & nous asservir encore à toutes leurs volontés arbitraires ou plutôt sanguinaires : ah ! marchons à eux avec l'arme la plus redoutable, l'union & la discipline militaire. Frères, amis, camarades, officiers, soldats, que tout marche sur la ligne de la fraternité & de l'obéissance, avec ces dispositions nous serons vainqueurs ; & quand vous reviendrez dans vos asyles paisibles,

vous jouirez des tendres embraſſemens de vos épouſes conſolées, de vos enfans raſſurés, de vos pères glorieux de vos triomphes, & ſur-tout des félicitations de la patrie qui ceindra vos têtes des lauriers de la victoire. Puiſſe le Dieu des miſéricordes accueillir cet heureux préſage!

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.